

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 33 (1892), p. 201-204

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1892__33__201_0

© Société de statistique de Paris, 1892, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1892.



I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 1892.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance. — Communications diverses du Président et du Secrétaire général. — Lecture, par M. Cheysson, du rapport sur le prix Bourdin. — Remise par M. le Président à M. Boutin, conseiller d'État, directeur général des contributions directes, de la médaille d'or du prix Bourdin. — Allocutions de M. le Président et de M. Boutin. — Élection de deux nouveaux membres de la Société. — Communication de M. Alfred Neymarck sur le crédit des compagnies de chemins de fer français, leurs emprunts et amortissements. — Observations présentées à l'occasion de cette communication, par MM. des Essars et Limousin; réponses de M. Neymarck.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Ducrocq.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu plusieurs lettres par lesquelles MM. Révoil, Salefranque, Vavasseur, Mercet et Desjardins remercient la Société de leur admission, prononcée à la dernière séance. Il fait connaître ensuite à l'assemblée que MM. le prince de Cassano et Turquan, qui devaient faire le premier un rapport sur un ouvrage italien et le second une communication, s'en trouvent empêchés l'un par un deuil de famille, l'autre par une indisposition, et demandent que l'on veuille bien les maintenir à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Il sera accédé à ce désir. M. le Président informe également la Société que M. Levasseur exprime ses vifs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président dépose sur le bureau, au nom de M. Vital Cuinet, le compte rendu préliminaire du Conseil d'administration de la dette publique ottomane (1891-1892) et, au nom de M. Louis Fontaine, deux rapports sur les sections V et VI de l'économie sociale à l'Exposition universelle de 1889.

Il est donné connaissance, par M. le Secrétaire général, des autres ouvrages français et étrangers offerts à la Société depuis la dernière séance et dont la liste se trouve à la fin du présent numéro.

M. le Président donne la parole à M. Cheysson, que l'ordre du jour appelle à donner lecture du rapport de la commission chargée de proposer l'attribution du prix Bourdin au plus remarquable travail publié dans le Journal de la Société dans la dernière période triennale.

M. CHEYSSON donne lecture de son rapport (inséré *in extenso* à la suite du présent procès-verbal), qui justifie la décision du conseil attribuant à M. Boutin, conseiller d'État, directeur général des contributions directes, la médaille d'or du prix Bourdin, pour la conférence sur l'évaluation de la propriété bâtie, par lui faite à la Société de statistique et insérée au Journal de la Société.

A la suite de cette lecture, accompagnée des applaudissements de l'assemblée, M. le Président prie M. Boutin de vouloir bien prendre place au bureau et lui remet, au nom de la Société, la médaille d'or du prix Bourdin, en lui adressant les paroles suivantes :

« Monsieur et cher Confrère, je ne puis rien ajouter aux éloges contenus dans le rapport que vous venez d'entendre. Permettez-moi de dire seulement que je considère comme l'un des honneurs signalés de mes fonctions annuelles, d'avoir présidé la commission du prix Bourdin, le conseil qui a unanimement approuvé son rapport si magistralement présenté par M. Cheysson, et de présider cette séance dans laquelle la Société vient de vous prouver par ses applaudissements, en quelle entière communauté de sentiments pour vous et de haute estime pour vos travaux elle se trouve avec son conseil. Au nom de tous j'ai l'honneur de vous remettre cette médaille qui perpétuera le souvenir de cette unanimité de nos suffrages. »
(*Applaudissements.*)

M. Boutin se lève et s'exprime ainsi :

« Je n'ai pas besoin de vous dire, tant mon émotion est visible, combien je suis touché et fier à la fois de l'honneur que vous venez de me faire en ratifiant par vos applaudissements la décision par laquelle votre Comité a bien voulu, à l'unanimité, m'attribuer la médaille d'or du prix Bourdin pour le mémoire que j'ai présenté à la Société, au mois de décembre de 1890, sur les résultats du travail de l'*Évaluation de la propriété bâtie* en France.

« Je vous le déclare bien franchement, je ne m'attendais pas à ce grand honneur. Épris d'une véritable passion pour le travail si intéressant confié à mon service, je n'avais pas d'autre ambition que de le faire connaître et apprécier par tous ceux qui pouvaient le bien juger, en saisir tous les avantages, en comprendre tout l'intérêt au point de vue des conséquences à en tirer pour le plus grand profit de la science statistique et financière et de l'économie sociale. C'est dans cette pensée unique que je me suis adressé à vous, à notre chère Société de statistique, persuadé que je ne pouvais rencontrer un auditoire à la fois plus sympathique, mieux préparé et plus compétent pour accueillir une communication de cet ordre. Et dans cette séance où j'ai eu l'honneur d'être entendu par vous, vos applaudissements, dont j'ai toujours gardé un précieux souvenir, m'avaient déjà paru une fort belle et suffisante récompense. Mais voilà que votre Comité, composé d'amis à coup sûr trop bienveillants pour moi, a jugé que mon mémoire était digne d'une récompense, je ne dirai pas plus haute, mais plus solennelle encore, et vous venez d'approuver unanimement sa proposition.

« Je m'incline donc avec reconnaissance devant vos suffrages et je vous en remercie du fond du cœur.

« Qu'il me soit maintenant permis de remercier d'une façon spéciale notre cher Président, M. Ducrocq, pour les paroles vraiment trop flatteuses qu'il a bien voulu m'adresser tout à l'heure, en se félicitant de l'honneur qui lui était échu de saluer

votre lauréat. Je ne puis que le remercier de sa courtoisie si parfaite, mais il voudra bien me permettre de ne pas accepter un tel renversement des rôles. C'est moi, au contraire, qui suis grandement honoré de recevoir cette médaille des mains de notre Président dont la haute autorité est si justement respectée parmi nous.

« Je dois aussi exprimer tout particulièrement ma gratitude à mon éminent ami M. Cheysson qui, avec cet art et cette science incontestés qui marquent si profondément toutes ses œuvres, a su, dans son remarquable rapport, rehausser encore le mérite de nos travaux. Mais de tout ce qu'il vient de dire, qu'il veuille bien me permettre de retenir surtout les éloges qu'il a décernés au personnel des contributions directes. Rien ne pouvait m'aller plus au cœur que le passage de son rapport où il met en lumière le dévouement et l'intelligence de ce personnel si éclairé à la tête duquel j'ai l'honneur d'être placé. Oui, c'est à ce personnel d'élite qu'il convient de faire hommage de la récompense que vous venez de me donner et, pour ma part, je n'y manquerai pas. Ce personnel, tout le monde le sait, est à la hauteur de toutes les tâches les plus délicates et les plus difficiles. Je remercie M. Cheysson de l'avoir dit et proclamé ici, avec l'autorité si légitime qui s'attache à sa parole.

« Je ne manquerai pas non plus, Messieurs, de transmettre au Ministre des finances les félicitations que vous lui avez votées sur la proposition de notre rapporteur en reconnaissance des facilités qu'il a bien voulu donner à mon administration pour lui permettre de servir utilement les intérêts de la statistique, en même temps qu'elle poursuivait, à un autre point de vue, l'exécution de la grande entreprise confiée à ses soins.

« Enfin, dans cette soirée qui est pour moi une véritable fête, je ne dois pas oublier la mémoire de celui qui a institué le prix que je suis si fier d'obtenir. J'ai eu l'honneur de connaître M. le Dr Bourdin qui fut un de nos présidents les plus éclairés et qui aimait tant notre Société de statistique. Vous trouverez bon, Messieurs, qu'à cette heure, ma pensée se reporte au temps où il était encore parmi nous et que je salue ici sa mémoire dans un sentiment ému de profonde gratitude. »

Ce discours provoque les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Sont élus membres titulaires :

Sur la présentation de MM. Alfred Neymarck et Adolphe Coste :

M. POINCARÉ, député ;

M. Raphaël-Georges LÉVY, professeur de science financière à l'École des sciences politiques.

La parole est donnée à M. Alfred NEYMARCK pour la lecture de sa communication « sur le crédit des compagnies de chemin de fer français, leurs emprunts et amortissements ».

Ce très important travail, que l'on trouvera plus loin (page 214), est accueilli par de vifs applaudissements ; sa lecture est suivie des observations suivantes :

M. DES ESSARS demande si l'amortissement des obligations, maintenant que les garanties d'intérêt sont incorporées au budget, ne constitue pas un amortissement pour notre énorme dette.

M. Alfred NEYMARCK rappelle que les Chambres ayant résolu, l'an dernier, de réintégrer dans le budget général le paiement des avances de l'État aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêt, M. le Ministre des finances a proposé

cette mesure dans le projet de budget de 1893. Jusqu'alors ces dépenses avaient été inscrites en dehors du budget, comme constituant une avance dont le remboursement est certain et qui est, en outre, productive d'intérêts à 4 p. 100 au profit du Trésor.

La réintégration totale des garanties et du compte d'établissement des compagnies dans le budget équivaut, en réalité, à accroître les amortissements du budget et, en second lieu, à préparer à celui-ci des rentrées qui, sans cette incorporation, seraient venues plus tard en atténuation de la dette flottante.

Dans l'exposé général des motifs du budget de 1893, M. le Ministre des finances a fait remarquer que les déboursés que l'État a effectués l'ont rendu créancier des compagnies de chemins de fer. Cette créance a pour gage spécial le matériel roulant des compagnies.

A chaque paiement qu'il opère, l'État se trouve, en fait, acquéreur d'une partie de ce matériel ; c'est donc une réserve qu'il se constitue. Un capital effectif est créé au moyen de prélèvements sur les budgets annuels et ce capital deviendra liquide et disponible, soit par voie de rentrées successives, au fur et à mesure des remboursements des compagnies, soit en bloc, dans le cas où la dette des compagnies n'aurait pas été éteinte à l'époque de la reprise du réseau. On peut donc dire, avec M. le Ministre des finances que, quelle que soit, de ces deux éventualités, celle qui se réalise, la réintégration des garanties d'intérêts au budget général aura abouti à la formation d'un fonds d'amortissement latent, mais certain.

M. LIMOUSIN demande à M. Neymarck de préciser ses renseignements sur un point. Il semblerait résulter de ce qu'il vient d'exposer que l'État, à l'expiration des concessions de chemins de fer, entrera en possession des réseaux sans bourse délier. N'y aura-t-il pas lieu, cependant, pour lui, de reprendre, à dire d'expert, le matériel roulant, lequel valait il y a quelques années plus de 1,500 millions ? Et ce paiement, défalcation faite de ce qui pourra être redû sur les avances pour garantie d'intérêt, ne pourra-t-il pas, dans certains cas, amener presque un second remboursement des actions de jouissance ?

La réponse aux observations présentées par M. Limousin se trouve, dit M. Alfred NEYMARCK, dans les conventions mêmes intervenues entre l'État et les compagnies, ainsi que dans le cahier des charges de ces dernières.

Lorsque l'État aura, à titre de garant, payé tout ou partie d'une annuité garantie, il en sera remboursé avec les intérêts à 4 p. 100. Quand le produit net de l'exploitation dépassera l'intérêt et l'amortissement garantis, l'excédent sera attribué à l'État *dans quelque année qu'il se produise*, en atténuation de sa créance. A l'expiration des conventions ou en cas de rachat, si l'État est créancier d'une compagnie, le montant de sa créance sera compensé jusqu'à due concurrence, avec la somme due par la compagnie pour la reprise, s'il y a lieu, de son matériel roulant, aux termes de l'article 36 du cahier des charges.

M. le Président remercie M. Neymarck de sa très intéressante communication et de ses réponses, et MM. des Essars et Limousin de leurs observations.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Le Secrétaire général,
Émile YVERNÈS.

Le Président,
Th. DUCROCQ.
